

Ces paroles nous ont non seulement appris ce qui se passait à l'époque où elles ont été dites mais nous donnaient un aperçu prophétique de l'avenir. Déjà cet avenir n'est que trop visible à mesure que le contrôle que le Parlement exerce sur les cordons de la bourse du Canada diminue sans cesse. S'il y a jamais eu un moment où le Parlement ait à prendre le taureau par les cornes et à adopter des mesures législatives pour renforcer le bureau de l'Auditeur général, c'est bien aujourd'hui.

Le problème semble être que le gouvernement considère l'Auditeur général au même titre que le Parlement lui-même, rien de plus qu'une calamité. Quand Maxwell Henderson a écrit les paroles suivantes au sujet du président du Conseil du Trésor de l'époque qui est maintenant ministre des Travaux publics (M. Drury), il aurait très bien pu les adresser à tout le cabinet. Voici ce qu'il a dit:

Drury, comme il me l'a lui-même avoué, n'a jamais compris le rôle de l'Auditeur général; il n'a jamais pu comprendre pourquoi nous dressions le bilan de toutes ces dépenses non productives dans nos rapports et j'ai dû lui expliquer que nous le faisons sur ordre du Parlement.

C'est déjà assez grave qu'il ait fallu expliquer à un ministre les fonctions de l'Auditeur général, mais c'est encore pire que le gouvernement s'oppose à ce que le Parlement soit mis au courant des dépenses dites non productives. Je me souviens d'une dépense non productive faite dans ma circonscription de Leeds où le gouvernement avait installé un laboratoire d'analyse de l'eau dans la ville de Brockville juste avant une campagne électorale. Il l'a installé avec tout le tapage approprié pour impressionner les gens de l'endroit que ceux-ci ont cru avoir reçu un établissement permanent du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Puis, après les élections, le gouvernement a déplacé le laboratoire à un autre endroit, mais le bail tenait toujours et il a continué de payer un loyer de plusieurs centaines de dollars pour un espace vide dans un centre commercial jusqu'à l'expiration du bail des années plus tard.

J'aimerais revenir pendant un instant seulement à l'expansion du bureau du Conseil privé et du bureau du premier ministre, qui nous fournit un excellent exemple du pouvoir croissant de l'organe exécutif du gouvernement. Que diable font tous ces gens? Le 22 mai, le premier ministre a essayé de nous faire avaler le morceau en disant que la moitié de son personnel était là pour répondre à son courrier, mais un peu de perspicacité fait clairement apparaître certaines choses qui se sont passées depuis 1968, et la preuve la plus évidente de l'accroissement du pouvoir du corps exécutif est probablement la création de secrétariats régionaux au bureau du premier ministre peu de temps après son entrée en fonction. Il ne devait plus appartenir aux représentants élus de refléter les opinions et points de vue des Canadiens. Au lieu de cela, on a étendu la bureaucratie, et son expansion n'a pas cessé depuis.

Mais même cela ne suffit pas à apaiser la soif de pouvoir du premier ministre et de certains de associés. Il a fallu qu'ils engagent à grands frais à l'extérieur toutes sortes de conseillers chargés de rendre des services qu'on aurait assurément pu demander à des hauts fonctionnaires de la Fonction publique. Le vaste personnel du cabinet du premier ministre comporte une foule d'adjoints administra-

### Auditeur général

tifs, d'adjoints de direction, d'adjoints spéciaux et ainsi de suite. J'aimerais dire quelques mots de l'un de ces adjoints, le secrétaire principal du premier ministre, M. Jack Austin. J'aimerais en particulier parler d'une manchette récente de la Southam News selon laquelle il aurait recours aux services du cabinet du premier ministre pour obtenir des renseignements lui permettant de se défendre contre le gouvernement qui lui réclamerait \$70,000 d'impôts.

Il s'agit là d'une accusation assez grave, et dont la gravité aurait certainement justifié une action immédiate du premier ministre. Si cette nouvelle n'est pas conforme au fait, on aurait dû immédiatement y apporter un démenti public. Toutefois, le gouvernement s'est contenté d'un épais silence sur cette question, et il semble que ce soit une preuve de plus que le cabinet du premier ministre et le bureau du Conseil privé sont des sortes de sanctuaires hors d'atteinte du Parlement, des critiques de la presse, et dispensés de rendre des comptes à qui que ce soit.

Je me rends compte qu'il ne me reste que quelques minutes, et j'aimerais en conclusion dire que de nombreuses questions restent sans réponse. Je pense que le *Globe and Mail* l'a fort bien expliqué dans un éditorial d'il y a quelques jours en disant à propos de la récente apparition du premier ministre à la Chambre ce qui suit:

Mais ce que M. Trudeau oublie, c'est que de nombreux Canadiens estiment être en droit de connaître les réponses à des questions qu'il a éludées: Pourquoi les frais d'administration du cabinet du premier ministre et du bureau du Conseil privé ont augmenté de plus de 40 fois...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je suis désolé d'interrompre le député, mais son temps de parole est maintenant écoulé.

[Français]

**M. Serge Joyal (Maisonneuve-Rosemont):** Monsieur le président, je suis heureux que la motion présentée aujourd'hui par les députés de l'opposition officielle fasse référence à un projet de loi qui viserait à augmenter et à renforcer le poste de vérificateur général au Canada.

J'en suis d'autant plus satisfait que l'honorable député de South-Shore (M. Crouse) est présent à la Chambre et que, comme député de l'opposition, il préside les travaux de ce comité. Étant moi-même vice-président du comité des comptes publics, et ayant eu l'occasion depuis le début de ce Parlement de participer activement à ses travaux, on comprendra, monsieur le président, que la motion présentée par l'opposition aujourd'hui ne peut me laisser indifférent. En effet, depuis la publication du rapport Wilson, le 27 mars 1975, je pense qu'il n'y a pas un député à la Chambre qui soit indifférent au rôle, aux fonctions et à l'avenir du poste de vérificateur général. Mais avant d'aborder directement le contenu de ce rapport, monsieur le président, je voudrais souligner l'impartialité, la neutralité et l'honnêteté avec laquelle l'honorable député de South-Shore préside aux destinées des travaux du comité des comptes publics.

Depuis que j'assiste aux délibérations de ce comité, en effet, monsieur le président, tous les députés qui sont membres de ce comité, autant les députés ministériels que ceux de l'opposition, ont pu constater jusqu'à quel point il maîtrisait les travaux de ce comité et jusqu'à quel point il était soucieux d'en assurer l'efficacité.